

# SERVICE DE REMPLACEMENT ASSUREZ LA CONTINUITÉ DE VOTRE ACTIVITÉ

## Contrat d'Assurance Groupe Alterre Ego<sup>(1)</sup> Maladie / accident / décès

*En tant qu'exploitant(e) agricole, votre présence au quotidien sur l'exploitation est nécessaire pour assurer la continuité de votre activité. Toutefois vous pouvez vous retrouver dans l'impossibilité de travailler.*

*C'est pourquoi GROUPAMA et le Service de remplacement ont noué un partenariat pour sécuriser la pérennité de votre activité en limitant les frais occasionnés.*



# Je choisis le contrat Groupe Alterre Ego pour :

- Maintenir mon activité et assurer les engagements de mon entreprise
- Être accompagné dans la mise en place et la réussite de mon remplacement
- Obtenir une intervention dès que possible



## **Le contrat d'assurance Groupe Alterre Ego garantit :**

*Une prise en charge de 80% ou 85% du coût du remplacement*

*Une couverture accessible au plus grand nombre*

*L'intégration des coûts dans les charges d'exploitation*

*Une évolution annuelle du montant de l'IJ en fonction du coût du remplacement*

*Des garanties améliorées régulièrement en fonction des besoins des agriculteurs*

..... ➔ **Un contrat négocié collectivement pour 620 agriculteurs/trices**

## En savoir plus sur le service de remplacement d'Elioreso-GE En 2025

### **Des remplacements pour toutes les productions**

- + de 1 800 agriculteurs/trices adhérents sur l'ensemble des productions animales et végétales présentes sur le Maine-et-Loire.

### **Des salariés compétents sur tout le département**

- + de 300 salariés (h/f) qualifiés répartis sur tout le territoire soit + de 85 000 heures de remplacement par an

### **Des demandes de remplacement satisfaites**

- + de 600 agriculteurs/trices ont été remplacés(es)
- **97% de satisfaction**
- Des salariés évalués avant leur première mission, formés et accompagnés au métier d'agent de remplacement
- **Malgré les tensions de recrutement dans nos métiers, 100% des sinistres ouverts en 2025 ont pu bénéficier d'un remplaçant.**

**GE**  
**elioreso**  
Solutions d'emploi agricole

**Service de remplacement**

---  
**Temps partagé**

---  
**Formation**

# Le fonctionnement

## Avant d'avoir un besoin de remplacement :

- Je souscris au contrat d'assurance Groupe Alterre Ego
- **J'adhère au service de remplacement : 40€ HT/an<sup>(2)</sup>**
- Je prépare mon exploitation à la venue d'un salarié : panneau de consignes, plan, notice...

## Lorsque j'ai besoin de me faire remplacer :

- **Je contacte ma gestionnaire de planning (7j/7)**
- Je rencontre le salarié qui va me remplacer = passage de consignes
- Je me fais remplacer
- Le mois suivant, je reçois ma facture des heures réalisées par le/s salarié/s avec déduction des aides

..... ➔ **Un service clé en main**

## Bonne idée ✓

**Testez le service de remplacement avant une urgence.**

*N'attendez pas d'être «brutalement» arrêté pour découvrir comment fonctionne le service de remplacement. Testez-le sur une ou plusieurs journées pour un motif loisir (par exemple). Cela vous permettra d'organiser votre futur remplacement plus sereinement.*

**Des aides existent, contactez-nous.**

# Combien ça coûte ?

## Exemple d'une prise en charge

Je suis malade ou accidenté, mon besoin de remplacement est de 35 h/semaine.

La facture du remplacement sur 1 semaine est de 885,50 € HT + FDM\*.

L'indemnité est perçue par Elioreso-GE et déduite de la facture du remplacement.



### Formule Confort (896,67€/an)<sup>(4)</sup>

Indemnités = 109,50 €/jour  
Reste à charge facturé  
= 338,00 € HT/semaine de 5 jours  
(hors déplacements) + FDM\*



### Formule Tranquillité (1195,57€/an)<sup>(5)</sup>

Indemnités = 146 €/jour  
Reste à charge facturé  
= 155,55 € HT/semaine de 5 jours  
(hors déplacements) + FDM\*

Au 1<sup>er</sup> avril 2025, la MSA verse une indemnité journalière de 25,79 € à partir du 4<sup>ème</sup> jour et ce jusqu'au 28<sup>ème</sup> jour. A partir du 29<sup>ème</sup> jour, l'indemnité journalière est de 34,38 €.

**1 heure facturée = 1 heure de présence du salarié sur votre exploitation = 25,30 € HT<sup>(3)</sup>**

**Cela comprend :** le recrutement + la mise en place du remplacement (contrat de travail, contrat d'engagement, lien Groupama) + la déclaration du salarié + la réalisation du bulletin de salaire + le salaire et les charges patronales + les km du salarié + le suivi RH du salarié + le suivi du dossier avec Groupama...

\*FDM : forfait déplacement mutualisé : 1 FDM = 1 aller/retour = 7€/déplacement

# Pour contacter le service de remplacement

Pour des informations générales et/ou pour la mise en place d'un remplacement (laisser un message)

## Pour identifier et contacter la gestionnaire de planning de votre commune

①

Scannez ce QR Code ou allez sur :  
[www.elioreso.com/se-faire-remplacer](http://www.elioreso.com/se-faire-remplacer)



②

Identifiez votre secteur géographique sur la carte



③

Contactez votre gestionnaire de planning

### Nord Loire

06 29 96 39 91  
[snord49@elioreso.com](mailto:snord49@elioreso.com)

### Sud Loire

06 21 48 63 48  
[srsud49@elioreso.com](mailto:srsud49@elioreso.com)



**GE**  
**elioreso**  
Solutions d'emploi agricole

[www.elioreso.com](http://www.elioreso.com)  
Maison de l'Agriculture  
14, avenue Jean Joxé  
49100 ANGERS

Tél. : 02 41 96 76 47



### Mentions légales et informatives :

Document édité en juin 2026.

Pour les conditions et les limites des garanties et des services présentés, se reporter au contrat ou voir auprès de votre conseiller Groupama.

(1) Groupama et le Service de Remplacement ont noué un partenariat avec un partage de compétences pour sécuriser la pérennité de votre activité. Groupama est l'assureur qui propose le Contrat d'Assurance Groupe Alterre Ego. L'association Service de Remplacement 49 propose un service de remplacement par un ou plusieurs de ses salariés et sa gestion. (2) Tarif annuel actuel de l'adhésion à l'association Service de Remplacement 49. Susceptible d'évolution chaque année. (3) Tarif au jour de l'édition de ce document, susceptible d'évolution. Un devis précis est réalisé à la date de la demande de remplacement. (4) Montant de la cotisation annuelle de souscription au contrat Alterre Ego «Formule Confort» de Groupama et montant des indemnités journalières. Tarif et conditions au jour de l'édition de ce document, susceptible d'évolution. (5) Montant de la cotisation annuelle de souscription au contrat Alterre Ego «Formule Tranquillité» de Groupama et montant des indemnités journalières. Tarif et conditions au jour de l'édition de ce document, susceptible d'évolution.

Document non contractuel. Service communication Elioreso, juin 2026.  
Crédit photos : © Atelier 211 / Sébastien Jouve (générée à l'aide de l'IA).